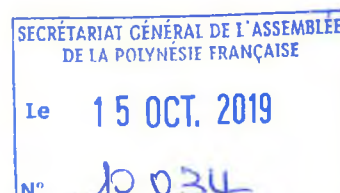




Question orale

(Séance du 17 octobre 2019)



Adressée au Président de la Polynésie française.

Monsieur le Président,

Je souhaite revenir sur le drame qui a ému tous les Polynésiens en début de mois avec le décès d'un bébé des Marquises lors de son evasan.

Malheureusement, cela relance tragiquement la question des evasan dans notre archipel éloigné, qui ne bénéficie plus du service d'un hélicoptère depuis 2007.

Je ne vous détaille pas le parcours d'un marquisien qui doit être évasané jusqu'au Taaone, mais entre les transports en 4x4 qui ne sont pas des ambulances, les bateaux de pêche, les speed boats, les aéroports inopérant la nuit, le transport des patients non prioritaires sur Air Tahiti... c'est un véritable calvaire qui peut se solder par l'aggravation de la santé du patient, voire même son décès.

Nous savons que le gouvernement est particulièrement sensible à ce sujet et que depuis deux ans beaucoup d'efforts ont été faits et des actions ont été réalisées, avec l'appui du Ministère et de la Direction de la Santé ainsi qu'un budget bien abondé et ce dans plusieurs domaines : notamment dans les ressources humaines, la remise à niveau des équipements hospitaliers de tous les centres de soins sans oublier l'acquisition d'un appareil de mammographie qui a été inauguré en juin 2018.

Le seul équipement manquant à ce jour pour parfaire nos outils de diagnostic est un scanner 9 barrettes dont les images pourraient être acheminées sur Papeete afin d'être validées car nous n'avons pas de radiologue sur Taiohae.

Suite au drame du décès du petit Hoane, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer quels sont les premiers éléments que vous avez pu recueillir suite à l'enquête administrative qui a été immédiatement demandée par vos soins, et, d'une manière plus générale, quelles sont les décisions qui seront prises à l'avenir pour améliorer les evasan depuis les archipels éloignés.

Koutau nui,

